FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
N° CONVENTION CZZ 1813.01 A

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

GESTION DES FORETS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL

Projet FONABES

Compte rendu de réunion mission Pierre Montagne à Bamako du 23 au 30novembre2017

Table des matières

Compte rendu de réunion mission Pierre Montagne à Bamako du 23 au 30novembre2017 1

1. Introduction 2

2. Aspects contractuels 3

3. Composante 1 3

3.1 Composante 1a : SDACD 3

3.11 Présentations 3

3.12 Comité de pilotage régional 3

3.13 Comités de pilotage nationaux 4

3.2 Composante 1b: SDAFC 4

4. Composante 2 4

4.1 Composante 2a: élaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre 4

4.11 Versions en 10-15 pages : 4

4.12 Tableaux à afficher 4

4.13 Diffusion des informations 4

4.2 Composante 2b: Préparation de la restructuration des marchés ruraux 5

5. Composante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés 5

5.1 Composante 3a : SCS & CFD 5

5.2 Composante 3b : Harmonisation des politiques forestières 6

6. Composante 4.1 7

7. Divers 7

8. MEADD 7

9. Programmation des activités pour la période 1er au 31 décembre 2017 puis du 1er janvier au 31 mars 2018/UCC Mali 8

UCC	**:**	Mali
Rédacteurs	**:**	Pierre Montagne, Adama Coulibaly, Idrissa Oumarou, Médah Moise Nayélé
Date	**:**	Du 23 au 30novembre2017
Lieu	**:**	Bamako
Objet	**:**	• Préparation du programme de travail UCC Mali janvier à juin 2018 les 24 et 25 novembre 2017 • 3ème réunion « convergence et harmonisation des politiques forestières bois-énergie des 3 pays » les 27, 28 et 29 novembre 2017 • Réunion des 3 UCC le 30 novembre 2017
Ordre du jour	**:**	• Point sur les activités par composante : o Composante 1a : SDACD, préparation de la présentation des SDACD comparés par un atelier organisé avec le Cilss o Composante 1b : Suite processus de présentation des SDAFC o Composante 2a : ▪ Fin rédactions des PAGS et suite processus de validation des PAGS ▪ Elaboration des versions simplifiées à diffuser aux SRGB o Composante 2b : ▪ Renouvellement des contrats des animateurs avec nouveaux TDR axés sur les activités à réaliser au premier trimestre de l'année 2018: ▪ Formation des acteurs à la mise en œuvre des PAGS/PSG ▪ Rôle des GTGD et préparation mise en place du CFD / SCS o Composante 3a : ▪ Fin élaboration manuel CFD pour les3 pays ▪ Elaboration rapport détaillé de présentation du Système communal de suivi (SCS) associé au Contrôle forestier décentralisé ▪ Modifications application sous Access pour préparer la mise en œuvre du SCS/CFD ; ▪ Cadre de collaboration avec les administrations forestières nationales (DNEF Mali, DGEF Niger et Burkina Faso) o Composante 3b : ▪ Préparation réunion 3 Bamako 27 au 29 décembre 2017 « 3 pays Harmonisation des politiques bois-énergie dans les 3 pays « ; • Mise à jour des activités du 3èmetrimestre 2017; • Aspects contractuels : o Préparation CCP et avenants des partenaires
Personnes rencontrées	**:**	• Adama Coulibaly, responsable UCC Mali • Mariam Sissoko, assistante UCC Mali • Amadou SARR, Consultant Base de données • Lamine Koné, IdSahel Bougouni • Mamadou Gakou, DNEF • Soumana Timbo, DNEF (et participants burkinabè et nigériens réunion 3 Convergence des politiques forestières) • Seydou COULIBALY, cantonnement Bougouni • Hady Diallo, consultant national « convergence politiques forestières »

1. Introduction

Une mission d'appui du chef de projet à l'UCC Mali a été organisée du 23 au 30 novembre 2017. Elle avait pour objectif principal de faire le point des activités en cours, de préparer la programmation des

activités pour le 1er trimestre 2018 et de participer et animer la 3ème réunion des DG des administrations forestières du Mali, du Niger, et du Burkina Faso pour une convergence des politiques forestières bois-énergie des 3 pays du 27 au 29 novembre 2017.

2. Aspects contractuels

Concernant les aspects administratifs, financiers et contractuels de la mise en œuvre du projet, cette mission a permis :

- De mettre à jour le fichier de suivi des avenants par partenaire et par année de 2015 à 2017 ;
- De récupérer les pièces justificatives disponibles au 25 novembre 2017 pour assurer leur envoi aux services de gestion du Cirad.

3. Composante 1

3.1 Composante 1a : SDACD

3.11 Présentations

Dans les 3 pays, les SDACD ont été présentés et validés. Il s'agit maintenant de les appliquer pour une orientation de l'exploitation forestière.

Dans les 3 pays, les SDACD ont proposé 3 grappes de 3 communes susceptibles d'être mises sous aménagement et une a été choisie : au Mali il s'agit des communes de Keleya, Sido et Dogo, au Sud de Bamako. C'est dans ces 3 communes qu'ont été élaborés les Schémas Directeurs d'Aménagements Forestiers Communaux (SDAFC) qui sont des déclinaisons des SDACD à l'échelle communale et permettent d'arrêter les modalités d'une gestion forestière, en relation avec les Groupes de Travail et de Gestion Décentralisée (GTGD) où les communes auraient leur « mot à dire ».

Suite à la réunion à la DNEF du 13 septembre 2017, il a été retenu la possibilité d'une présentation aux autorités politiques (ministères, etc..) d'une demi-journée pour sensibiliser ces responsables à la gravité de la situation de l'approvisionnement en combustibles ligneux de la ville de Bamako et à l'importance de rechercher des alternatives crédibles notamment ENR ou GPL (dans la mesure où pour cette dernière source d'énergie les prix puissent être compétitifs et l'offre constante) tout en considérant que les combustibles ligneux resteront encore longtemps la seule source d'énergie domestique disponible pour les populations urbaines notamment les plus pauvres.

Il avait été retenu de faire cette présentation début décembre 2017, lors de la 3ème réunion convergence qui sera organisée à Bamako en présence des DG des 3 administrations forestières. Il n'a pas été possible au responsable UCC de préparer ce rendez-vous.

Il est de nouveau programmé au cours du 1er trimestre 2018 avec un thème qui serait axé sur : Bilan énergétique offre – demande de la ville de Bamako : quelles solutions pour approvisionner les populations urbaines en énergie domestique ?

Ce rendez-vous pourra être organisé par le projet en relation avec les directions nationales chargées de l'énergie et des forêts et pourraient voir la participation sous forme de communications des acteurs des administrations mais aussi des projets qui œuvrent dans le secteur comme le biogaz, les économies d'énergie (foyers améliorés), le solaire ou encore les acteurs du secteur pétrolier avec le GPL etc..

L'UCC Mali devrait commencer à préparer ce RDV et proposer un cadre d'organisation sous forme de TDR.

3.12 Comité de pilotage régional

Il est envisagé d'organiser, en sus de la présentation comparée des SDACD des 3 capitales, au cours du 1er trimestre 2018, un comité de pilotage régional du projet, tel qu'il avait été retenu dans le document de projet. Le chef de projet préparera les TDR de cet atelier qui sera organisé en relation

avec le CILSS. Il évaluera avec celui-ci la possibilité d'organiser ce comité de pilotage avec la présence des DG chargés des forêts et l'UEMOA.

3.13 Comités de pilotage nationaux

Egalement prévus par le DP, mais pas réalisés depuis le début du projet (à l'exception du Niger après la présentation du SDACD de Niamey) ; ils pourront être préparés par les UCC à l'occasion d'une mission du chef de projet (sauf pour le Burkina Faso).

3.2 Composante 1b: SDAFC

Composante achevée
SDAFC mis en ligne sur www.fonabes.org

4. Composante 2

4.1 Composante 2a: élaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre

Les 9 PAGS ont été achevés et validés au niveau du Mali. Pour le Burkina Faso (11), et le Niger (10), les PAGS sont finalisés et dans le processus de validation au cours de ce mois de décembre2017.

Il avait été retenu lors des missions de juillet et septembre 2017, le principe que l'UCC Mali, préparerait en relation avec les communes et les SRGB des versions plus simples et en tout cas compréhensibles par les membres des SRGB. Deux solutions ont été imaginées :

4.11 Versions en 10-15 pages :

Ces versions réduites à 10 – 12 pages y compris les cartes permettraient la bonne compréhension des engagements des SRGB/SLG/GGF quant au respect des quotas et autres normes d'exploitation. L'UCC Mali avance sur ce dossier et l'annexe 2 présente la première version. Celle-ci doit pouvoir servir de modèle aux autres PAGS dans les 3 pays.

Ces documents doivent être présentés sous forme de brochures 8 pages de 1500 à 2000 mots avec des illustrations (photos, dessins, graphiques synthétiques). L'enjeu est de disposer, par site MR, d'une brochure à même d'expliciter et de faire comprendre aux bucherons/charbonniers les contenus des PAGS (48 pages et 14 000 mots).

4.12 Tableaux à afficher

L'idée est d'éviter de devoir faire un long travail d'édition / maquette puis tirage et mise à disposition de ces documents à des acteurs souvent non alphabétisés. La solution proposée est de concevoir un tableau sur lequel seraient apposés les cartes, tableaux de quotas, normes et directives etc..de chaque SRGB/GGF/SLG. Il serait affiché dans le bâtiment occupé par la SLG (qui sera peut-être à installer).

UCC Mali a fait un premier projet mais il est attendu une version améliorée dans de meilleurs délais.

4.13 Diffusion des informations

Le lancement de l'exploitation ligneuse (en bois de feu ou charbon de bois) dépendra donc de la mise en place préalable du CFD et d'une information aux acteurs sur les droits et devoirs induits.

L'UCC peut réfléchir à confier à une radio locale le soin de diffuser l'information concernant la mise en œuvre des PAGS dès que ceux-ci auront été validés et après mise en place du CFD (ou Structure Communale de Suivi des flux – SCS) par les communes et le cantonnement. Un premier texte été proposé par l'UCC Mali (voir annexe 3).

4.2 Composante 2b: Préparation de la restructuration des marchés ruraux

Pour l'UCC-Mali, les 9 SRGB ont été restructurées et sont prêtes à fonctionner. Il en est de même pour les 9 SLG au Niger, sauf à Sakati. Il reste, pour les 2 UCC à assurer les formations techniques (bûcheronnage et charbonnage), administratives (tenue des cahiers de stock bois/charbon), financières (délivrance des coupons de transport) et commerciales (vente aux transporteurs-commerçants). L'animateur est chargé d'assurer, en relation avec UCC, ces tâches, avant mise en place finale de l'exploitation.

Il s'agira de faire remonter enfin les PV des actes de création des SRGB.

Après la validation des PAGS / PSG par l'administration forestière, il aura comme tâche principale d'expliciter aux membres des SRGB les conditions de leur application. A cet effet, il a été retenu :

- De préparer une mission d'appui formation des rédacteurs des PAGS à destination de cet agent pour lui détailler l'ensemble de ces conditions d'une gestion durable (quota, délimitation des blocs, normes de coupe et de commercialisation des produits etc.. Cette mission d'appui ne concernera qu'un PAGS à charge pour l'animateur de prendre connaissance des 7 autres PAGS pour diffuser auprès des membres des SRGB les contenus. Cette mission devra proposer une version simplifiée du contenu d'un PAGS de l'ordre de 2000 mots en 8 pages y compris les illustrations et cartes.
- L'UCC préparera à cet effet un TDR qui permettra d'organiser cette mission.

Il a été confirmé que les CR factuels se feraient de façon hebdomadaire et que l'animateur y consacrerait le temps nécessaire. Il transmettrait par mail au responsable UCC à Bamako qui assurerait la synthèse de l'évolution de la situation avant de transmettre au chef de projet avec la demande d'avance du mois n+1 (et avec les justificatifs du mois en question).

5. Composante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés

5.1 Composante 3a : SCS & CFD

Le consultant nigérien chargé d'établir le diagnostic du fonctionnement du CF&FD « gesforcom 2010-2012 » a remis son rapport fin août 2017. Ce travail apporte des éléments de réponse aux causes profondes qui ont conduit à un arrêt/échec de ce système au Niger en 2010.

Les présentations faites lors de la réunion à Ouagadougou des 3 et 4 octobre 2017 ont confirmé l'intérêt pour les DGEF de bénéficier de cet outil notamment avec l'ambition de l'étendre à tout le territoire national des 3 pays d'intervention de FONABES.
Dans un premier temps, il a été retenu de le perfectionner et de l'affiner à l'échelle des 3 communes cibles. Pour ce faire, il apparait important que les animateurs et l'UCC engagent des discussions avec les communes pour situer les postes de suivi des flux / contrôle forestier, en relation avec les chefs de postes de l'administration forestière.

Les consultants BDD devront présenter les versions 2 des manuels de suivi des flux ainsi que les BDD sous Access associés. Il est demandé également de réaliser un rapport détaillé de présentation du manuel SCS / CFD qui devra expliciter les BDD.

L'objectif sera par la suite de préparer la mise en place concrète de ce CFD, outil de suivi des flux de produits forestiers ligneux des zones d'exploitation (des zones incontrôlées ou des zones aménagées –

9-). Les UCCs en relation avec le chef de projet réfléchiront à la concrétisation du ce cadre conceptuel de ce CFD[1] qui sera discuté lors de la prochaine réunion début janvier 2018.

Pour ce faire, les responsables UCC devront s'inspirer des différents comptes rendus de réunions ou de mission qui ont déjà largement émis des propositions pour faire la conception de ce CFD qui sera, bien entendu adapté aux contraintes propres des 3 pays en considérant que **la finalité ne change pas à savoir : assurer la prise en charge du contrôle (ou du suivi) des flux de produits par les communes**. L'idée est que les informations reçues permettraient d'une part d'assurer le suivi des marchés ruraux / CAF-GGF en termes de production et donc de vérifier en continu le respect des quotas annuels et d'autre part de suivre les recettes fiscales communales et de l'Etat.

Des concertations devront être organisées par les 3 UCC pour créer les conditions d'un protocole inter-communal.[2]

Il faut que les UCC préparent :

- la mise en place du CFD en réalisant une note complémentaire aux SDAFC qui montre l'importance des flux de bois-énergie et des possibles recettes des communes et engager des discussions avec les 3 communes pour sa mise en place à partir de début septembre 2017.
- l'insertion d'un <u>projet de convention</u> pour la mise en place des GTGD pour en réactiver le fonctionnement (et les conditions de son, fonctionnement) dès la présentation et la validation de ces SDAFC, cette convention pourra être envisagée à l'échelle inter-communale ;
- de définir le rôle des GTGD par rapport aux agents communaux de suivi (ACS) et surtout de <u>réfléchir à leur prise en charge pendant et après le temps « projet »</u>.

5.2 Composante 3b : Harmonisation des politiques forestières

- La réunion des 27, 28 et 29 novembre 2017 s'est bien déroulée et a permis de mettre un point final à la première phase de concertations entre les administrations forestières des 3 pays pour les amener à améliorer, selon les expériences des uns et des autres, les cadres légaux et règlementaires relatifs au secteur bois-énergie ;
- Le consultant régional, en relation avec les 3 consultants nationaux est chargé de rédiger les conclusions de ces échanges notamment des pistes des évolutions légales et règlementaires souhaitables et qui permettraient aux pays de s'inspirer les uns et les autres des options qui « marchent » et d'éliminer des options qui ont pu montrer leurs insuffisances.
    - les questions de l'aménagement forestier, de la décentralisation et des transferts de compétence et de moyens à celles-ci : quels cadres légaux et réglementaires des aménagements forestiers (élaboration et validation des PAGS/PSG, calculs des quotas, renforcement des compétences etc…)
    - les questions de fiscalité sur l'exploitation (redevances Etat) et sur les flux (ristournes Communes) : quels cadres légaux et règlementaires des prélèvements fiscaux des administrations forestières ou des communes et clés de répartition et d'utilisation entre acteurs.
    - les questions de suivi des flux par les communes;
    - l'importance de faire rentrer ces évolutions dans un cadre plus large type UEMOA/CEDEAO
- Selon les résultats obtenus et les rapports rédigés, il est prévu une réunion de restitution aux administrations forestières des 3 pays (dans la mesure où les recommandations et décisions prises lors des 3 réunions de Niamey, Ouaga et Bamako n'ont concerné que les DG et leur responsable aménagement ou adjoint). Les responsables UCC sont chargés de préparer ces restitutions (dates, conditions, etc..).

---

[1] La dénomination CFD pourra évoluer en « SCS » pour « **S**tructure **C**ommunale de **S**uivi » des flux de combustibles ligneux, ce terme permet de mieux définir les rôles et fonctions de la commune dans la gestion des ressources forestières exploitées et commercialisées.

[2] Le projet attire l'attention de l'UCC Mali sur le fait que ces discussions doivent se faire à l'initiative des communes et non pas du projet (qui peut initier ou susciter mais pas organiser !).

6. Composante 4.1

Une deuxième enquête prix a été réalisée en octobre 2017.
Le projet reste en attente des traitements des données et rapports finaux.

7. Divers

Il a été retenu que des notes particulières soient élaborées par les consultants Convergence :

- Burkina Faso : Note à propos de l'OHADA
- Mali : Note par rapport aux propositions PPP
- Mali : Rapport détaillé explicatif de la conception de la BDD

8. MEADD

Une audience avait été accordée par Mme la Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Celle-ci a pu être informée des objectifs et de l'état d'avancement du projet.

Audience chez Mme la Ministre (MEADD) du Mali, 29 novembre 2017

9. Programmation des activités pour la période 1er au 31 décembre 2017 puis du 1er janvier au 31 mars 2018/UCC Mali

Libellé activités	Décembre		Janvier		Février		Mars	
	1-15	16-31	1-15	16-31	1-15	16-28	1-15	16-31
C1a								
C1b								
C2a	Finaliser le panneau de PAGS pour les villages	Restitution des 09 PAGS dans les villages	contrat de gestion de massifs forestiers et la marie	Elaborer un contrat de gestion entre la marie et SRGB				
C2.b : Préparation à la mise en œuvre des PAGS			Mise en œuvre des PAGS en termes de formation des acteurs ruraux membres des SRGB		Mise en œuvre du programme 2018			
C3a : SCS		Inter-communalité pour la mise en place de SCS/CFD		Présenter la DBB à la collectivité et AF de Bougouni	Définir le rôle des GTGD par rapport aux agents communaux de suivi (ACS)	Mise en place du Système Communal de suivi des flux (SCS) et du CFD		
C3b Harmonisation des politiques forestières		Restitution des 3 réunions de l'harmonisation des politiques forestière						
C4a Suivi-environnemental							Enquête prix	
C4b Suivi des prix								
UCC						Rapport annuel 2017		

10. Programmation des activités du 1er au 31 décembre 2017 et du 1er janvier au 31 mars 2018/ UCC Burkina Faso

Libellé activités	Décembre		Janvier		Février		Mars	
	1-15	16-31	1-15	16-31	1-15	16-28	1-15	16-31
C1a SDACD								
C1b SDAFC	Présentation des SDAFC							
C2a : **Elaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre**		Restitution des 11 PAGS aux communes Validation des PAGS par l'administration forestière	Approbation des PAGS					
C2.b : Préparation à la mise en œuvre des PAGS			Formation techniques, administratives et commerciales des membres des GGF/CAF		Mise en œuvre du programme 2018			
C3a : SCS	Susciter les communes à s'organiser pour la mise en place du SCS à partir du 1er janvier 2018		Mise en place du SCS d'accord partie avec les communes (protocole inter-communal?)		Approbation du protocole inter-communal			
C3b Harmonisation des politiques forestières	Réunion convergence Ouaga	Elaboration synthèse régionale sur contributions pays suite réunion Ouaga		Préparation présentation Mali 3ème réunion convergence Bamako	Réunion convergence Bamako			
C4a Suivi-environnemental								
C4b Suivi des prix							Enquête prix	
UCC						Rapport annuel 2017		

11. Programmation des activités pour le 1er trimestre 2018 (du 1er janvier au 31 mars 2018) de l'UCC Niger

Libellé activités	Décembre 2017	Janvier		Février		Mars	
	15 - 30	1 - 15	16 - 31	1 - 15	16 - 30	1 - 15	16
C1.b : SDAFC	Impression, tirages, et dépôt des exemplaires des SDAFC dans les communes, services et administrations			Projet de convention pour la mise en place des GTGD et la mise en œuvre du SCS/CFD		Suite à donner	
C2.a : Elaboration des PAGS, validation et mise en œuvre	Validation des PAGS/PSG	Présentation des PAGS/PSG aux Communes élargis aux services techniques , GTGD, et villages		Réunion d'information sur les droits et devoirs induits en présence des responsabl déconcentrés et décentralisés administrations forestières et services techniques			
C2.b : Poursuite de la restructuration des marchés ruraux	formations techniques (bûcheronnage), administratives (tenue des cahiers de stock bois/charbon), financières (délivrance des coupons de transport) et commerciales			Encadrement des SLG pour garantir leur fonctionnalité et leur pérennité			
C3.a: SCS & CFD :	Capitalisation du rapport d'étude sur les causes profondes de l'arrêt du CFD en 2012	Discussions avec les communes pour situer les postes de suivi des flux / contrôle forestier, en relation avec les chefs de postes de l'administration forestière		Présentation du manuel SCS / CFD qui devra expliciter les BDD		Préparer la mise en place concrète outil de suivi des flux de produits ligneux des zones d'exploitation	
C3.b : Harmonisation des politiques forestières	Rédiger les conclusions des échanges avec des pistes des évolutions souhaitables et qui permettraient de s'inspirer des options qui « marchent » et d'éliminer des options qui ont pu montrer leurs insuffisances		Restitution des conclusions des travaux sur la "Convergence"	Suite à donner après la restitution des conclusions des réunions sur la "Convergen			
C4.a : Suivi-environnemental	Rédaction finale de l'article		Suite à donner				
C4.b : Suivi des prix	Traitement des données d'enquête du suivi des prix	Rédaction par UCC du rapport de synthèse		Réunion du Comité de bassin			
Autres : Atelier scientifique	Elaboration rapport de synthèse et rapport général	Collectes transmission des communications finalisées sous forme d'articles prêts à publier		Publication des actes du colloque			

Annexe 1 : Programme de mission chef de projet à Bamako du 10 au 16septembre2017

Programme de travail de la Mission chef de projet FONABES

du24 au 30novembre 2017

Jeudi 23/11/2017	Vendredi 24/11/2017	Samedi 25/11/2017	Dimanche 26/11/2017	Lundi 27/11/2017	Mardi 28/11/2017	Mercredi 29/11/2017	Jeudi 30/11/2017
	Point UCC Mali • Finances UCC et justificatifs • Animateur M. Koné (TDR et perspectives 2018) • BDD du CFD mise à jour Mali	Suite		3ème réunion « convergence des politiques forestières bois-énergie » Mali, Burkina Faso et Niger	3ème réunion « convergence des politiques forestières bois-énergie » Mali, Burkina Faso et Niger suite	3ème réunion « convergence des politiques forestières bois-énergie » Mali, Burkina Faso et Niger suite et fin	**Réunion des UCCs** • **TDR des responsables UCC et animateurs** •
Arrivée 17h30	• PAGS simplifié • Logistique réunion 3 convergence politiques forestières	Fin réunion UCC		3ème réunion « convergence des politiques forestières bois-énergie » Mali, Burkina Faso et Niger suite	3ème réunion « convergence des politiques forestières bois-énergie » Mali, Burkina Faso et Niger suite	Visite Mme la Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable	Départ 18h00

Annexe 2 : Version simplifiée des PAGS : cas de Bnankoro

Mali

Burkina Faso

Niger

Gestion des Forêts Naturelles et approvisionnement Durable en Bois des Villes du Sahel

Projet FONABES

PLANS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIES DE LA FORET VILLAGEOISE DEBANANKORO (COMMUNE RURALE DE DOGO)

2017

Table des matières

Compte rendu de réunion mission Pierre Montagne à Bamako du 23 au 30 novembre 2017 ..... *1*

1. Introduction *2*

2. Aspects contractuels *3*

3. Composante 1 ..... *3*

3.1 Composante 1a : SDACD **3**

3.11 Présentations 3

3.12 Comité de pilotage régional 3

3.13 Comités de pilotage nationaux 4

3.2 Composante 1b: SDAFC **4**

4. Composante 2 ..... *4*

4.1 Composante 2a: élaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre **4**

4.11 Versions en 10-15 pages : 4

4.12 Tableaux à afficher 4

4.13 Diffusion des informations 4

4.2 Composante 2b: Préparation de la restructuration des marchés ruraux **5**

5. Composante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés *5*

5.1 Composante 3a : SCS & CFD **5**

5.2 Composante 3b : Harmonisation des politiques forestières **6**

6. Composante 4.1 ..... *7*

7. Divers *7*

8. MEADD *7*

9. Programmation des activités pour la période 1er au 31 décembre 2017 puis du 1er janvier au 31 mars 2018 ..... *8*

10. Fiche signalétique du marché rural de Banankoro *15*

11. Potentiel stock et accroissement annuel *16*

12. Présentation du massif forestier *17*

12.1 Statut Juridique et Situation **17**

12.2 Informations sur le massif **17**

13. Types de formations végétales *17*

14. Aménagement proposé *18*

14.1 Rappel de la Politique Forestière Nationale **18**

14.2 Durée de l'aménagement **18**

14.3 Zonage **19**

14.4 Mode d'intervention **19**

14.41 Essences exploitées et circonférence minimum 19

14.42 Hauteur de coupe 19

14.43 Rotation et durée de l'exploitation 19

14.44 Gestion des feux 19

14.45 Modes d'exploitation 19

14.5 Planification des interventions **20**

14.6 Mesures d'accompagnement **20**

14.61 Besoins en formation 20

14.62 Règlementation interne du comité de gestion 21

14.63 Surveillance et suivi - contrôle 21

15. Plan de gestion 21

15.1 Fixation des quotas 23

15.2 Détermination des règles d'exploitation 24

15.3 Interventions sylvicoles 24

15.4 Contenu des activités 25

Tableau 1 : Stock et accroissement annuel 16
Tableau 2 : Compte d'exploitation prévisionnel 16
Tableau 3 : Types de formations 17
Tableau 4 : Séries 19
Tableau 5 : Quota annuel de prélèvement par parcelle 24
Tableau 6: Les interventions sylvicoles 24
Tableau 7: Contenu des activités 25

Carte 1 : Localisation du massif de Banankoro 17
Carte 2 : Occupation des Sols 18
Carte 3 : Parcellaire 22
Carte 4 : Série d'aménagements 23

12. Fiche signalétique du marché rural de Banankoro

1. **Région de** : Sikasso
2. **Cercle de** : Bougouni
3. **Commune Rurale de :** Dogo
4. **Nom du marché rural :**Banankoro
5. **Année de création :** 2017
6. **Statut actuel :** MR contrôlé
7. **Zone agro écologique :**Haut Bani Niger occidental
8. **Accessibilité :** Facile
9. **Distance de Bamako :** 145 km. **Montant de la taxe/stère** : 800 FCFA et Quintal : 1600 FCFA
10. **Essences forestières abondantes :** *Vitellariaparadoxa), Combretumglutinosum (samabali) et Terminaliamacroptera (woloba)*
11. **Disponibilité bois mort** : très peu
12. **Groupes ethniques dominants** : Bambara
13. **Population du marché** : 435 hbts, dont 235 masculins et 200 féminins avec 43 ménages.
14. **Activités principales** : Agriculture, Bûcheronnage, Cueillette, Elevage
15. **Principaux PFNL vendus :** Fruits ou feuilles de *Vitellariaparadoxa, Parkiabiglobosa, Detariummicrocarpum*
16. **Superficie totale des blocs forestiers (ha) :**

Parcellaire	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	Total
P1	116			
P2	116			
P3	116			
P4		138		
P5		138		
P6		138		
P7			121	
P8			121	
P9			121	
P10			123	
TOTAL BLOC en ha	**348**	**414**	**486**	**1248**

17. **Type de formation**

Formation forestière	Surface (ha)	%
Forêt galerie	88	7
Savanes arborée	258	21
Savane arbustive	736	59
Territoires agricoles	166	13
Total	1248	100

18. **Nombre de bûcherons :**60
19. **Montant vente de bois** (CA/HT/ 10 ans) : **56 130 180FCFA**
20. **Organisation du parcellaire** : **Quota/an : 2018-2020 = BLOC 1 avec 1710 stères; 2021-2023 = BLOC 2 avec 2034 stères; 2024-2026 = BLOC 3 avec 1782 stères**
21. **Type de quota : très réduit 30% (compte tenu de l'importance du niveau de productivité)**

13. Potentiel stock et accroissement annuel

Tableau 1 : Stock et accroissement annuel

	Total	bois vert	bois mort
Volume moyen (m^3/ha)	21,067	21,067	0,294
Accroissement moyen annuel (m^3/ha/an)	0,504		
Recouvrement moyen (%)	33		
Potentiel ligneux total ($m^{3)}$	26 658,528	26 291,616	366,912
Densité moyenne (tiges/ha)	86,31		

Les objectifs recherchés sont le prélèvement du bois : bois énergie en priorité ainsi que celui du bois d'œuvre et du bois de service par la suite; des plantes médicinales, et autres Produits Forestiers Non Ligneux, mais surtout la protection et la restauration du massif notamment les zones sensibles.

L'estimation des recettes et des charges liées aux différentes activités du comité de gestion a permis l'élaboration d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 10 ans qui se présente comme suit :

Tableau 2 : Compte d'exploitation prévisionnel

Libellé	Montant (FCFA)
Recettes prévisionnelles	56 130 180
Recettes FA	7 846 438
Bénéfice net du comité de gestion	32 092 102
Bilan positif pour le massif	2 032 738
Charges totales (travaux d'investissement et autres)	29 851 778
Charges réelles (taxe d'exploitation + frais de fonctionnement du CG)	24 038 078
Charges FA	5 813 700

La réussite du plan d'aménagement est largement tributaire de la participation effective et responsable de tous les acteurs : la commune, le Service Forestier, les autorités villageoises, les exploitants forestiers ; les populations riveraines du massif, les partenaires au développement et les autorités administratives. A cela, il faut ajouter la mobilisation des ressources nécessaires pour l'exécution des travaux d'aménagement ainsi que le renforcement des capacités des acteurs.

14. Présentation du massif forestier

14.1 Statut Juridique et Situation

Le massif forestier de Banankoro fait partie intégrante du domaine protégé. Sa gestion est communautaire.

14.2 Informations sur le massif

Carte 1 : Localisation du massif de Banankoro

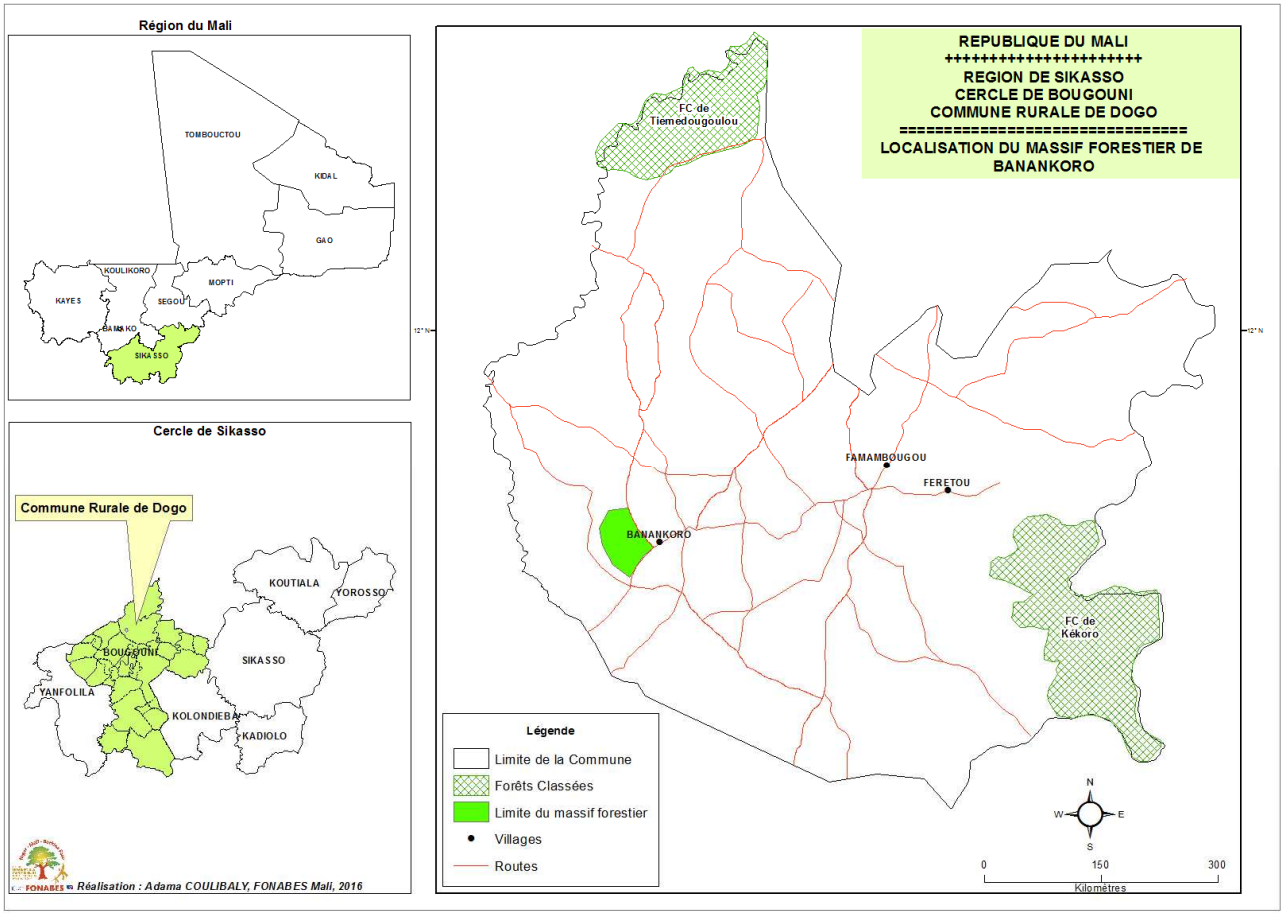

15. Types de formations végétales

Tableau 3 : Types de formations

Types de formations	Principales espèces
Savane arbustive	*Combretumglutinosum, Terminaliamacroptera, Vitellariaparadoxa*
Savane arborée	*Combretumglutinosum, Terminaliamacroptera, Vitellariaparadoxa*
Forêt-galerie	*Diospyrosmespiliformis. Ficus capreaefolia, Ficus trichopoda, Khayasenegalensis, Cola cordifolia, Ceibapentandra, Vitex doniana, Elaeis guineensis, Anogeissusleiocarpus.*
Territoires agricoles	*Vitellariaparadoxa.*

Carte 2 : Occupation des Sols

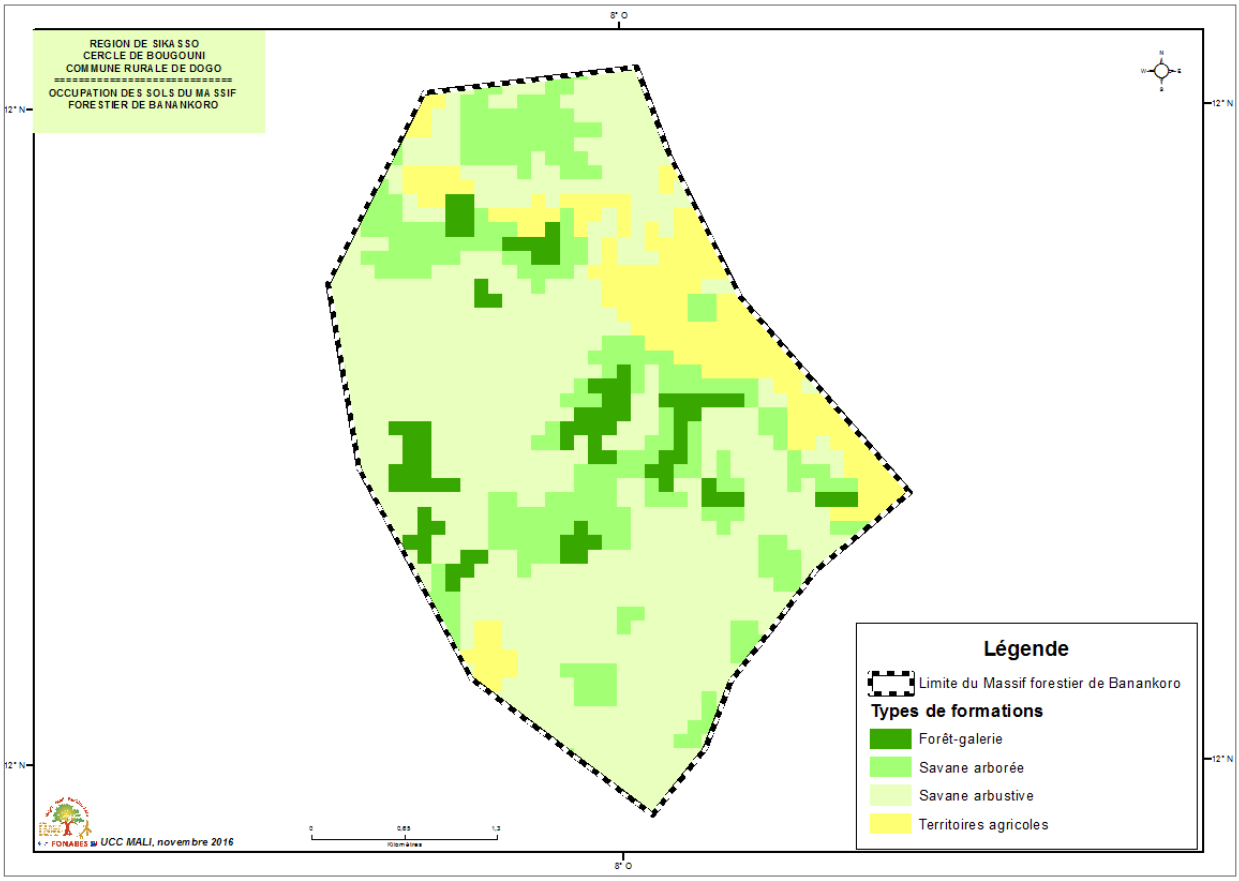

16. Aménagement proposé

16.1 Rappel de la Politique Forestière Nationale

Après plusieurs tentatives infructueuses (1995, 2007, 2011), l'avant projet de la Politique Forestière Nationale (PFN) 2017- 2025 est soumis au gouvernement depuis le mois d'Avril 2017. La PFN a entre autres objectifs spécifiques de : Améliorer la contribution du secteur au PIB ; assurer l'équilibre des écosystèmes et leur durabilité ; Renforcer les capacités des acteurs, etc. En son axe stratégique 1 elle souligne la nécessité de renforcer la mise en œuvre de la SED en mettant l'aménagement des forêts au centre du volet offre; promouvoir l'économie de bois-énergie et les énergies de substitution. En son axe 3 : la PFN retient notamment, d'élaborer et mettre en œuvre les Plans d'Aménagement et de Gestion de massifs forestiers en veillant au respect des quotas de prélèvements et des normes d'exploitation; d'élaborer une stratégie REDD+ et vulgariser les méthodologies MDP afin de contribuer à l'augmentation des surfaces boisées ; de procéder aux classements de nouvelles forêts dans l'optique d'extension du taux national ; conserver la biodiversité des forêts, etc..

16.2 Durée de l'aménagement

La durée de l'aménagement est fixée à dix (10) ans et sa révision peut intervenir à mi-parcours. Cette révision permettra d'adapter le régime de gestion de la forêt aux différents risques qui pourront survenir. Cette durée est suffisante pour permettre la reconstitution du couvert végétal dans les conditions actuelles du milieu.

16.3 Zonage

Tableau 4 : Séries

Libellé	Superficie (ha)
Série protection	88
Série agroforestière	166
Série production protection	994
Total	**1248**

16.4 Mode d'intervention

Eu égard à la non maîtrise des aléas climatiques, le surpâturage, les feux de brousse et l'hétérogénéité du massif, le mode de traitement préconisé sera le taillis sous-futaie. En effet, ce mode d'intervention répond mieux aux objectifs de production et de protection. Il permettra la protection des tiges d'avenir, l'exploitation des sujets ayant atteint le diamètre d'exploitabilité et le prélèvement du bois mort et des sujets malades. Les parcelles exploitées seront mises en défens sur 03 ans au moins afin de protéger les jeunes rejets contre la divagation des animaux et autres agressions extérieures.

16.41 Essences exploitées et circonférence minimum

Toutes les essences ayant une valeur énergétique et une valeur économique reconnue et de circonférence supérieure ou égale à 10 cm seront exploitées pour les fins de bois excepté les essences protégées (***cf. décret no 10-387 P-RM du 26 juil. 2010 fixant la liste des essences forestières protégées et les essences de valeur Economique***).

Quant aux prélèvements médicinaux, certaines bonnes pratiques s'avèrent nécessaires eu égard aux aléas climatiques, à l'état du massif présentant par endroits des tiges juvéniles en abondance dans certains endroits situées dans les classes inférieurs (dans les 4 premières classes). Ainsi, pour les écorces, il sera déconseillé d'exploiter des arbres de moins de 20 cm de circonférence. Pour les racines, éviter d'enlever toutes les racines et de reboucher les trous après extraction des racines.

Pour le miel, adopter des techniques modernes de récolte permettant à l'abeille de reprendre sa production sans destruction de son environnement ; technique permettant aussi d'éviter les feux de brousse en maintenant la qualité du miel ; ne pas faire tomber les arbres, ne pas brûler les abeilles avec du feu lors de la récolte du miel.

16.42 Hauteur de coupe

La hauteur de coupe doit être de 10 cm au-dessus du sol, permettant aux souches d'émettre des rejets vigoureux qui résistent aux coups de vent violent. Toutefois, l'atteinte de ce niveau dépend de la technicité de l'exploitant, de son matériel utilisé et de la forme du tronc.

16.43 Rotation et durée de l'exploitation

La rotation prévue est de dix (10) ans entre deux passages de coupes successives. Le massif sera exploité pendant (10) années. Le massif sera subdivisé en dix (10) parcellaires d'exploitation.

16.44 Gestion des feux

Pour éviter l'impact négatif des feux de brousse, on encouragera la mise à feu précoce pour les parcelles non soumises à l'exploitation, la réalisation et l'entretien de pare-feu. Les pare-feux auront une largeur de 10 mètres ; tandis que les pistes de débardage des produits auront des largeurs de 3 mètres. Les pare-feux et pistes de débardage serviront également de voies de circulations aux alentours et à l'intérieur du massif pour les besoins de surveillance et de contrôle de l'exploitation.

16.45 Modes d'exploitation

- les parcelles d'exploitation seront installées conformément à leurs coordonnées géographiques ;
- l'exploitation se fera en fonction des critères suivants :

- état sanitaire du peuplement (le bois mort, les pieds mal venant ou dépérissant…),
- la conception sociale à l'égard des espèces (respect des mœurs et coutumes),
- le prélèvement concernera les sujets de valeur ayant atteint une circonférence de 10 cm à $c_{1,30m}$,
- les semenciers et ceux entrant dans l'alimentation seront conservés en vue d'une dissémination des graines pour une restauration du couvert végétal.

- Enrichissement et protection des parcelles (reboisement, entretien pistes et pare-feu)
- Suivi contrôle.

Il n'y aura pas de prélèvement dans les bowé, les berges des rivières pour le bois énergie et de service. Les essences protégées et fruitières très utilisées seront épargnées conformément à la loi : ***No 10 - 028 Du 12 Juillet 2010 Portant Détermination des Principes de Gestion des Ressources du Domaine Forestier National***.

16.5 Planification des interventions

Les interventions seront planifiées et consisteront à :

- Protéger le massif contre les feux et les exploitants frauduleux par une surveillance/ un contrôle et la réalisation d'un réseau de pare-feux et de pistes ;
- Protéger les parcelles exploitées contre le bétail (mutilation des arbres). La protection sera intégrale pendant les trois premières années qui suivent l'exploitation afin de permettre aux rejets de se mettre hors de portée du bétail et des feux. Par la suite, un pâturage sous contrôle peut être envisagé. Le pâturage contrôlé à l'avantage de diminuer la biomasse herbacée et de ce fait réduire l'intensité des feux accidentels ou criminels éventuels.
- Améliorer la capacité de régénération des formations forestières des parcelles exploitées. (DRS/CES, techniques de coupe etc.…) ;
- Améliorer le potentiel productif des formations forestières à travers les travaux sylvicoles. Ces espèces pourront être les essences disparues et/ ou en voie de disparition, les espèces préférées par la population locale.
- Epargner dans le massif :
  - Les espèces protégées par la loi, les coutumes ou autres dispositions législatives et réglementaires,
  - Les sujets de valeur : karité, néré, tamarinier, baobab, etc.
  - Identification et protection des semenciers.

16.6 Mesures d'accompagnement

16.61 Besoins en formation

Dans le cadre du renforcement des capacités techniques, institutionnelles et de gestion certaines formations sont nécessaires pour les membres du comité de gestion. Ces formations porteront sur :

- Les techniques de coupe et d'enstérage;
- Les techniques améliorées de carbonisation ;
- Les techniques de reboisement et de mise en défens ;
- Les techniques de production des plants, d'entretien de pépinières ;
- La lutte préventive et active contre les feux de brousse;
- Les techniques d'agroforesterie ;
- Les textes législatifs et réglementaires ;
- La tenue des outils de gestion;
- La formation des tradithérapeutes sur les bonnes techniques de récolte et de conditionnement des produits ;
- Formation en techniques d'apiculture.

16.62 Règlementation interne du comité de gestion

Pour la gestion du massif, un règlement intérieur sera élaboré par les acteurs. Ce règlement déterminera la conduite à tenir ainsi que les droits et devoir de chacun des membres du comité de gestion.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement, il sera envisagé d'élaborer un contrat d'exploitation conformément aux dispositions des articles ***74, 83 et 84 de loi 10-028 du 12 juillet 2010.***

16.63 Surveillance et suivi - contrôle

La surveillance du massif sera assurée par des surveillants villageois recrutés à cet effet et conformément aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur. Le mode de rémunération de cette activité sera discuté de commun accord entre les différentes parties impliquées dans la gestion du massif. La rémunération peut être faite en espèce ou en nature.

Le suivi - contrôle des activités et règles de gestion du massif seront assurés par l'agent forestier chargé du contrôle au niveau de la commune.

17. Plan de gestion

L'approche participative appliquée à l'aménagement de la forêt s'inscrit parfaitement dans les grandes orientations de la politique forestière nationale. Elle se traduit concrètement par l'implication de la population dans la gestion de la forêt et procède de façon progressive et dynamique.

En effet, le plan de gestion qui est l'ensemble des programmations quantitatives et qualitatives des décisions d'aménagement de la forêt dans le temps et dans l'espace ; ainsi que leurs évaluations financières est un document technique pratique dont la mise œuvre fait intervenir tous les acteurs (autorités administratives, autorités communales, autorités villageoises, services techniques, partenaires au développement, exploitants forestiers, etc.).

Carte 3 : Parcellaire

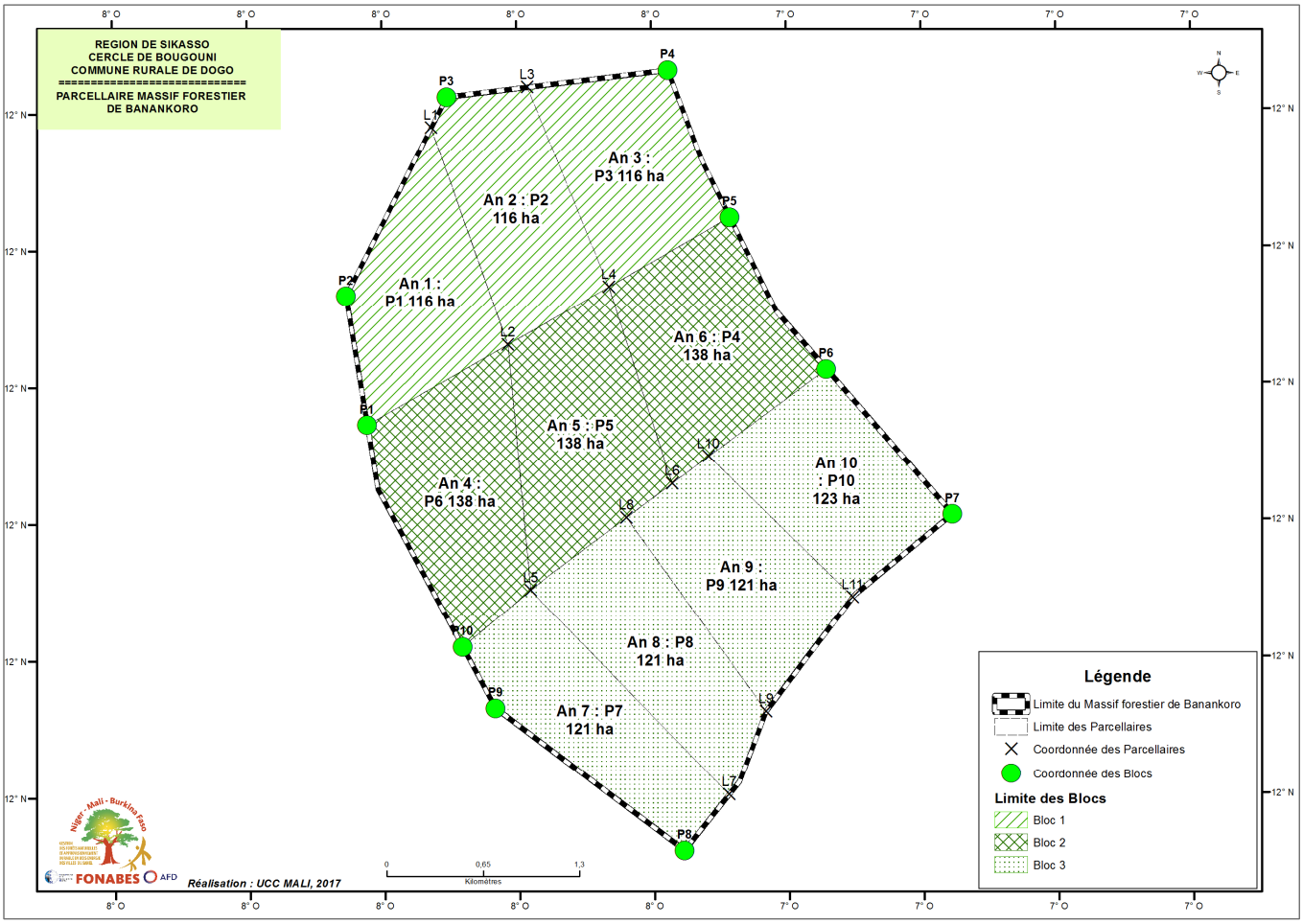

Carte 4 : Série d'aménagements

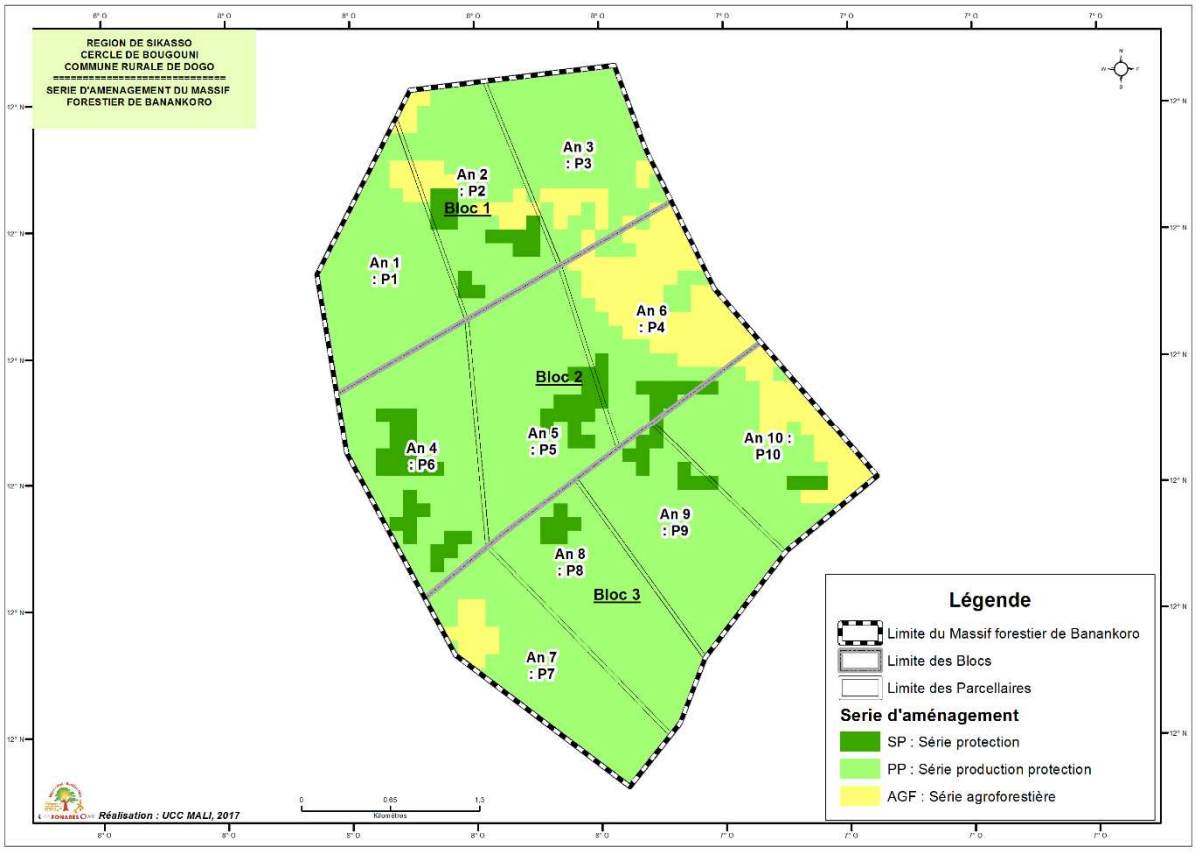

17.1 Fixation des quotas

- **Quota d'exploitation en bois énergie**

Le quota annuel théorique est défini comme étant égal à la quantité de bois exploitable sans porter préjudice au capital ligneux.

Le potentiel ligneux total en bois énergie du massif de Banankoro est estimé à 26 659 m3.Le quota de prélèvement en bois énergie défini dans le présent plan de gestion correspond à 10% du potentiel ligneux sur pied obtenu après les travaux d'inventaire forestier.

La fixation du quota pratique tient compte de certains facteurs et fait l'objet d'un consensus entre le comité de gestion, le cantonnement des Eaux et Forêts et la mairie. Il s'agit entre autres :

- du quota théorique ;
- de la capacité d'intervention des exploitants ;
- du développement actuel de la filière;
- du droit d'usage.

Le taux de prélèvement de 10% du potentiel ligneux tient compte également de la présence de certaines essences protégées par la législation forestière dont l'exploitation est formellement interdite (essences intégralement protégées comme le karité, le néré etc.), *c.f.* règles d'exploitation. Le taux de prélèvement de 10% tient aussi compte de l'existence des autres séries autres que la série production/protection. Il s'agit de la série protection qui en dehors des sujets morts ou malades ne doit pas subir de prélèvement ; et la série agroforestière prédestinée aux travaux d'enrichissements/plantations.

L'attribution du quota définitif à la structure rurale de gestion sera faite par la commission de fixation des quotas mise en place à cet effet en tenant compte des critères ci-dessus énumérés.

Tableau 5 : Quota annuel de prélèvement par parcelle

Blocs	**Parcelles**	**Surface (ha)**	Quota annuel **(stère)**	Quota annuel **(qm) Sac**
B 1	P1	116	570	1 710
	P2	116	570	1 710
	P3	116	570	1 710
B2	P4	138	678	2 034
	P5	138	678	2 034
	P6	138	678	2 034
B3	P7	121	594	1 782
	P8	121	594	1 782
	P9	121	594	1 782
	P10	123	604	1 812
Total		**1 248**	**6 130**	**18 390**

*Calcul : 1 stère carbonisé donne 3 sacs C (39,8 kg) de charbon ; ce qui correspond à 1 qm (quintal métrique), Quota annuel * 3 = nombre de sac par an*

17.2 Détermination des règles d'exploitation

Les exploitants sont autorisés de couper du bois dans la parcelle en exploitation. Les normes techniques de coupe et le quota annuel doivent être impérativement respectés. La priorité est accordée à l'exploitation du bois mort et du bois vert présentant des anomalies.

La coupe sélective étant choisie comme type d'intervention, les règles fondamentales suivantes doivent être respectées :

- Les essences fruitières, fourragères ou protégées (*Vitellariaparadoxa, Parkiabiglobosa, Detariummicrocarpum…)* ne seront pas exploitées sans un permis spécial de bois énergie. Elles pourront être exploitées lorsqu'elles présentent des anomalies ou sont très âgées.
- Les espèces productrices de bois de feu seront exploitées à partir de 10 cm de circonférence ;
- Tous ces sujets peuvent être exploités en cas d'anomalie ;
- La hauteur de coupe devra être la plus basse que possible (10 - 20 cm) au-dessus du sol.

17.3 Interventions sylvicoles

Tableau 6: Les interventions sylvicoles

Années	**Interventions.**
An1, P1	Ouverture de pare-feu, ouverture de piste de débardage, enrichissement /plantation, exploitation du quota, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux de DRS/CES
An2, P2	Entretien piste et pare feu, enrichissement/ plantation, exploitation du quota, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux DRS/CES
An3, P3	Entretien piste et pare feu, enrichissement/ plantation, exploitation du quota, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux DRS/CES
An4, P4	Ouverture de pare-feu, ouverture de piste de débardage, entretien piste, enrichissement /plantation, exploitation du quota, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux de DRS/CES
An5, P5	Entretien pistes et pare feu, enrichissement/plantation, exploitation du quota, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux de DRS/CES

Années	Interventions.
An6, P6	Entretien pistes et pare feu, enrichissement/ plantation, exploitation du quota, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux de DRS/CES
An7, P7	Ouverture de pare-feu, entretien piste, enrichissement/ plantation, exploitation du quota prélèvement des PFNL, réalisation des travaux de DRS/CES,
An8, P8	Entretien piste et pare feu, enrichissement/plantation, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux de DRS/CES
An9, P9	Entretien piste et pare feu, enrichissement/plantation, exploitation du quota, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux de DRS/CES
An10, P10	Entretien piste et pare feu, enrichissement/plantation, exploitation du quota, prélèvement des PFNL, réalisation des travaux de DRS/CES

17.4 Contenu des activités

Tableau 7: Contenu des activités

N°	Activités	Contenus
1	Création ou réalisation de pare- feu	Couper et dégager les arbustes et arbrisseaux sur une bande de 10m de largeur autour du massif.
2	Exploitation du quota	Prélever la quantité autorisée par la commission ad hoc de fixation du quota et conformément aux normes et techniques d'exploitation édictées aux membres du comité de gestion; débarder et transporter les produits sur l'aire de vente. Cette opération se répète de manière diffuse dans le même bloc durant trois ans.
3	Piste de débardage	Couper et dégager les arbres arbustes, arbrisseaux et souches sur une bande de 3 m de largeur
4	Entretien pistes et pare feu	Il consiste à maintenir de façon durable les différents ouvrages ou infrastructures réalisés. Cet entretien s'effectue à travers des actions de nettoyage ponctuel (surtout en fin d'hivernage).
5	Enrichissement /Plantation	Il consiste à améliorer l'effectif des individus sur une étendue donnée. Dans notre cas précis, cet enrichissement devra se faire par ensemencement, c'est-à-dire, collecter des graines de différentes espèces locales ou exotiques puis les ensemencer dans les zones de clairière après les premières pluies. Reboiser 1,0 hectare dans les espaces dénudés ou dégradés avec les essences adaptées au milieu. Réaliser des plantations agroforestières au niveau des champs se trouvant à l'intérieur du massif.
6	Travaux de DRS/CES	Ils consistent à réaliser des actions de conservation et de restauration des zones dégradées à l'intérieur du massif, conservation des eaux par les méthodes de demi-lune, zaï,… Réalisation de cordon pierreux…
7	Sélection et conduite des rejets	Réaliser des patrouilles à l'intérieur du massif en vue de détecter et de dissuader les éventuels fraudeurs, circonscrire les feux de brousse, lutter contre la divagation des animaux dans les blocs en cours d'exploitation etc.
8	Surveillance du massif	Couper et dégager les arbustes et arbrisseaux sur une bande de 10m de largeur autour du massif.

Annexe 3 : Emission radiophonique d'information des acteurs ruraux sur la mise en œuvre des PAGS

EMISSION RADIOPHONIQUE

Le Projet Gestion des Forêts Naturelles et Approvisionnement Durable en Bois-Energie des Villes du Sahel (FONABES) est financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial qui a donné mandat au CIRAD et à ses partenaires CIFOR et ONFI pour sa mise en œuvre. FONABES intervient dans 3 pays notamment le Burkina, le Mali, et le Niger pour une durée de 4 années.

L'approvisionnement en énergie domestique de près de 5,4 millions de personnes, 124 000 tonnes de bois de feu et 109 000 tonnes de charbon de bois produites et transportées chaque année vers Bamako soit près de 900 000 tonnes équivalent bois de feu, près de 1,7 millions de tonnes équivalent bois de feu (1,1 million de bois de feu et 77 000 tonnes de charbon de bois) consommées par les populations rurales, près de 20 milliards FCFA de chiffre d'affaires, uniquement pour le bois-énergie, plusieurs milliers d'acteurs bûcherons, transporteurs, commerçants, le rôle des femmes dans le fonctionnement des filières le développement des foyers améliorés, l'émergence d'une nouvelle filière : le combustible gaz.

Dans le cadre de la Composante 1 du Projet FONABES, un Schéma Directeur d'Approvisionnement en Combustible Domestiques (SDACD) a été élaboré pour Bamako dont le Bassin d'approvisionnement s'étale sur un rayon de 150 km autour de la ville, et compte 114 communes. Lors d'une présentation intervenue le 10 mars 2016, le SDACD a été validé, et 3 communes d'intervention ont été choisies dans le cercle de Bougouni notamment : Sido, Kéléya et Dogo.

L'UCC Mali a ensuite procédé à l'élaboration des SDA Forestiers Communaux (SDAFC), déclinaison locale des SDA, qui permettent de lancer les actions d'aménagement forestier de chaque commune-cible par la restructuration des SRGB. Ensuite, sur la base des concertations inter-communales, trois (3) villages ont été retenus dans chaque commune notamment, Sido, Solo et Sakoro dans la Commune de Sido, Kéléya, Famana et Soulouba pour la Commune de Kéléya, et Famambougou, Feretou et Banankoro pour la Commune de Dogo.

Un Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS) a été élaboré pour chaque massif forestier villageois. L'élaboration de ces PAGS des massifs s'inscrit dans le cadre de la mise œuvre de la composante 2 du projet « Elaboration des PAGS/PSG dans les 9 villages cibles ».

Ces neuf (9) Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiés (PAGS) des massifs forestiers de Sido, Sakoro, Solo (Commune de Sido), de Keleya, Famana, Soulouba (Commune de Keleya), et Feretou, Famambougou, Banankoro (Commune de Dogo) ont été approuvés suite à un atelier de validation organisé le 09/08/2017 dans la salle de conférence de l'Hôtel Piemont de Bougouni.

A cet effet, un acte a été signé portant approbation de Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiée des Massifs Forestiers Villageois par **décision n°0947/GR-SK-CAB** prise par le Gouverneur de Sikasso en date du 25 septembre 2017 pour une durée de 10 ans.

Quelle sont les Attentes, à cet effet?

Il s'agit d'améliorer durablement l'économie de la filière bois énergie en visant son autofinancement pérenne, par la mise en place concertée et l'application d'une fiscalité et d'un contrôle forestier décentralisé.

Remerciements

Nous adressons, par ailleurs, nos très vifs remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, d'une manière ou d'une autre, ont eu à apporter leur contribution pour l'aboutissement heureux de ce processus, notamment les Elus locaux, et les services techniques, sans oublier les populations des villages concernés pour leur patience et leur courage.

Appel

Un appel doit cependant être lancé à l'endroit de tous les acteurs (populations, élus locaux, autorités communales, structure d'encadrement et/ou de gestion) pour œuvrer dans la synergie totale afin de faire de ce Projet une VERITABLE REUSSITE car le problème de la dégradation de nos forêts interpelle tout le monde.